



La CARTE OÙRA!

Support de titre de transport pour tous les scolaires drômois

IMPORTANT !

L'élève qui possède déjà une carte OÙRA! doit la CONSERVER car sa durée de vie est de 5 ans et elle servira pour les prochaines années scolaires

Même si l'élève possède déjà une carte OÙRA!
il doit renouveler sa demande de transport chaque année
auprès de l'Antenne Régionale des Transports de la Drôme

Modalités de fonctionnement de la carte OÙRA!

Transport en car

Elève ne possédant pas de carte OÙRA!

➔ les cartes OÙRA! des nouveaux élèves seront adressées avant la rentrée scolaire dans les établissements scolaires pour distribution. Ces cartes seront déjà chargées avec le contrat de transport scolaire de la Drôme.

Elève déjà en possession d'une carte OÙRA!

➔ le nouvel abonnement scolaire sur une ligne de la Drôme sera chargé automatiquement sur sa carte OÙRA! lors de sa 1^{ère} validation dans le car à la rentrée scolaire, après instruction de son dossier de transport.

Attention, exception pour :

- Les élèves possédant une carte OÙRA! délivrée par Montélibus

➔ Ces élèves devront impérativement se rendre en gare routière de Valence, Montélimar ou Romans munis de leur carte OÙRA!, afin de faire charger leur abonnement de transport scolaire.

Antenne Régionale des Transports Scolaires et Interurbains de la Drôme

Espace Rovaltain (à côté de la gare TGV de Valence)

BP 10205 - 26958 VALENCE CEDEX 9

04 26 73 33 00 – transports26@auvergnerrhonealpes.fr

NOTICE D'INFORMATION INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES DRÔME 2021

Du 03 mai au 19 juillet : Inscriptions de **TOUS LES ELEVES** drômois du 1^{er} degré, pris en charge dans le cadre des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux et des fermetures d'école uniquement
Aucune reconduction automatique

Attention, à partir du 20 juillet,
pénalité de retard de 30 € pour les inscriptions hors délai
sauf déménagements après le 19/07 (avec justificatifs à l'appui – cf Guide Transports scolaires) et demandes d'indemnités kilométriques

Pour TOUS les élèves faisant une demande de transport :

⇒ inscription sur :
www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome

De mai à septembre

Instruction des dossiers des élèves âgés de 3 ans et plus à la rentrée par l'Antenne des Transports de la Drôme et **création (avec envoi dans les écoles) ou rechargement** des cartes OÙRA, en s'assurant de la **présence d'un accompagnateur** dans les véhicules de plus de 9 places transportant des élèves de 3 à 5 ans (**accompagnateur obligatoire jusqu'aux 5 ans de l'enfant et vivement recommandé jusqu'aux 6 ans de l'enfant**)

De septembre à début octobre

Instruction des dossiers des élèves âgés de 2 ans ½ à la rentrée et qui auront 3 ans avant le 31/12 de l'année en cours, en fonction des places disponibles dans les cars

Octobre

Vérification par les établissements scolaires de la conformité des informations déclarées par les familles lors des inscriptions des élèves pris en charge, via leur lien Web. Les établissements feront remonter à l'Antenne uniquement les non-conformités pour blocage éventuel des contrats

Les familles n'ayant pas accès à internet ou ne pouvant pas payer la pénalité de retard en ligne peuvent s'inscrire par papier

RAPPEL

↳ **Les scolaires non-ayants-droits** peuvent être transportés dans le cadre des Abonnements Places disponibles (Places disponibles 26 à 135 € ou 70 € ; Places disponibles 26/07) ou des Tickets scolaires à 1 € – cf Guide Transports scolaires

↳ **Tarifs des duplicatas : 15 € pour perte et détérioration ; gratuité pour vol (avec transmission du PV de déclaration de vol)**

Attention, les modalités d'utilisation de la carte OÙRA ont été simplifiées, merci de bien lire les nouvelles instructions au dos.